

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST N° 90 / 60

Objet

TERRASSES DU FRONT DE MER

DOSSIER D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

DATE DE CONVOCATION
12 JUILLET 1990

DATE D'AFFICHAGE
12 JUILLET 1990

Nombre de conseillers
en exercice : 32
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

UNANIMITE

Archives

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DIX
le DIX NEUF JUILLET à 18 heures 30.
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous
la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

Etaient présents : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BOISNARD, GAUGUIN, Mmes LISION, MONTRON Adjoints.
MM. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARRIERE, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mmes PARROU, PELTIER, MM. REV OLAT, TAP, Conseillers.

formant la majorité des membres en exercice.,

Représentés : M. BERLAND par M. BOISNARD
M. ALCHER par M. GAUGUIN
M. QUENTIN par M. BARRIERE
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

Absents : M. ALONSO
M. MOULINEAU

Mme BARRAUD-DUCHERON a été élu secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Un marché de maîtrise d'oeuvre a été conclu entre la Ville de ROYAN et le C.R.E.A. associé à Mme POPEA (Architecte) pour l'étude de la réfection des terrasses du front de mer entre le square du 8 MAI 1945 et la POSTE.

Au titre de cette mission, un dossier d'appel d'offres ouvert a été constitué.

Les travaux, objet du dossier, sont estimés prévisionnellement à 11.850.000 Francs HT et, sont répartis en six lots :

- LOT 1 - V.R.D.
- LOT 2 - COUVERTURE & STRUCTURES TERRASSES
- LOT 3 - ECRANS VITRERIE
- LOT 4 - ECLAIRAGE PUBLIC
- LOT 5 - RAVALEMENT
- LOT 6 - FONTAINES

Le délai d'exécution est fixé à SIX MOIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

VU le dossier d'appel d'offres en date du 9 JUILLET 1990,

DECIDE :

- D'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la réfection des terrasses du Front de Mer en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics

- D'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis

- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 1990 et, à inscrire au budget primitif 1991 chapitre 901.10 Article 233-006.

Fait & délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présent

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



H. LE GUEUT

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

09.07.1990

APPLICATION LOI N° 82213
DU 2-3-1982